

«Nous allons devoir siéger à peu près tous les jours.»

Christian Brotcorne,
chef de groupe cdH

La commission d'enquête parlementaire sur la séparation des pouvoirs a décidé de poursuivre ses travaux.

2 magistrats émérites l'assisteront dans ses travaux



Et maintenant au boulot!

La commission d'enquête parlementaire sur la séparation des pouvoirs poursuivra ses travaux. Aidée par deux magistrats émérites.

● Philippe LERUTH

Y a-t-il eu intervention du pouvoir politique – du gouvernement – dans l'examen par la Justice du dossier Fortis? La commission d'enquête parlementaire sur la séparation des pouvoirs, mise sur pied par la Chambre, pour le vérifier, va poursuivre ses travaux. Elle l'a décidé hier, au terme de deux heures de débat à huis clos. Malgré l'avis en sens contraire exprimé, puis confirmé, par les quatre juristes qu'elle avait désignés elle-même comme experts, et selon lesquels les politiques devaient d'abord laisser se dérouler les procédures disciplinaires et judiciaires ouvertes dans cette affaire.

1. Deux magistrats Pour contourner l'écueil, la commission a décidé, avec l'appui des services juridiques de la Chambre, de s'adjoindre les services de deux magistrats émérites. Ils seront chargés d'établir une «ligne du temps». Pour savoir qui a fait quoi, à quel moment. «De rassembler les éléments factuels», explique Daniel Bacquelaire, le chef de groupe MR à la Chambre. «Jusqu'à présent, nous avons été confrontés à des versions des faits parfois contradictoires. Cette mise en perspective nous permettra de

recoller les morceaux», insiste Jean-Marc Nollet, son alter ego Écolo.

Les deux magistrats émérites seront aussi, et peut-être surtout, chargé de conseiller les parlementaires dans le choix de leurs interlocuteurs. Afin d'éviter toute interférence fâcheuse avec les procédures disciplinaires et judiciaires évoquées ci-dessus. Et la répétition du fiasco de la commission Dutroux: celle-ci, rappellent certains, avait stigmatisé des personnes contre lesquelles des procédures ont été engagées, annulées quelques années plus tard.

2. Qui? Le président de la commission, Bart Tommelein

(Open VLD) a été mandaté pour désigner ces deux nouveaux experts. Les divers partis lui transmettront des suggestions dans les tout prochains jours. Seule certitude: il y aura, sans surprise, un Flamand et un francophone.

3. Des auditions La commission entendra donc des acteurs de ce dossier. Politiques et judiciaires. «La plupart de ceux que nous voulons entendre ont déjà dit leur volonté d'être entendus», rappelle Jean-Marc Nollet. Ce sont essentiellement les politiques, et notamment l'ancien Premier ministre CD&V Yves Leterme. Pour les intervenants judiciaires, les magistrats guideront les

choix des commissaires.

4. Délai inchangé La commission devait remettre ses conclusions pour le 15 mars. «Ce délai a été rappelé à plusieurs reprises au cours des débats de cet après-midi», a signalé Jean-Marc Nollet. Tenable? Les vacances de carnaval compliquent la donne. «Mais nous n'avons que quelques jours de retard», analyse Thierry Giet, chef de groupe PS. Sachant que le 15 mars tombe un samedi, et que la Chambre devra examiner préalablement le document en séance plénière, le dépôt des conclusions sera sans doute reporté d'une toute petite semaine. ■



Les députés vont vérifier si la séparation des pouvoirs a bien été respectée. Avec l'aide de deux magistrats.

EN BREF

À un rythme accéléré La volonté de la commission est donc de remettre ses conclusions (plus ou moins) dans les délais qui lui avaient été fixés (cf. ci-contre). Après avoir patiné au départ, la commission va donc devoir travailler à un rythme accéléré. Une première réunion pourrait se dérouler dès vendredi, si les magistrats pressentis sont déjà libres. «Après, il nous faudra siéger à peu près tous les jours», avance Christian Brotcorne, le chef de groupe cdH à la Chambre. «On s'adaptera: il suffira d'un quart d'heure pour entendre certains témoins; pour d'autres, il nous faudra sans doute plusieurs heures», nuance Thierry Giet. «L'essentiel est de ne plus perdre le temps», presse Jean-Marc Nollet.

Ménagements Le huis clos décrété pour la séance d'hier a surpris. Il a surtout permis de ménager la susceptibilité du CD & V, et aussi du MR, les deux partis qui comptaient le plus de réticents à la poursuite des travaux de la commission. «Pour la suite, les débats se dérouleront en séance publique», annonce Christian Brotcorne. Avec une nuance d'importance: «Certains témoins réclameront peut-être le huis clos pour leur audition.»

L'avenir de Fortis en discussions

Après le vote négatif des actionnaires de Fortis, quel sera l'avenir du groupe? Les dirigeants de BNP Paribas en ont discuté hier à Bruxelles.

Après la fin agitée de semaine dernière, la question se repose: quel sera l'avenir du groupe? Avec ou sans BNP Paribas? La banque française avait fait offre de reprise, qui a été revue à la hausse dans un deuxième temps. Cette offre, qui vient à échéance le 28 février, est-elle encore susceptible de révision, pour amadouer les actionnaires récalcitrants? Ou bien BNP Paribas refuse-t-elle d'y aller d'un geste supplémentaire, comme elle l'avait laissé entendre avant les deux assemblées générales de la semaine



Herman Van Rompuy a reçu, avec Didier Reynders, les représentants de BNP Paribas. Les contacts vont se poursuivre pour dénouer l'imbricatio Fortis.

passée?

Ces questions ont bien évidemment été abordées, hier, par le Premier ministre, Herman Van Rompuy (CD & V), et par le ministre des Finances, Didier Reynders (MR), avec leurs hôtes, des

représentants de BNP Paribas venus spécialement de Paris, au nombre desquels on ne trouvait pas le patron du groupe, Baudouin Prot.

L'entretien s'est déroulé au Lambermont, la résidence du

Premier ministre. Il a duré une heure environ, mais rien n'en a filtré: à l'issue de la réunion, le vice-Premier ministre s'est refusé à tout commentaire. Didier Reynders s'est contenté de confirmer la tenue de l'entretien et a ajouté que des contacts auraient également lieu avec le groupe Fortis dans les prochains jours.

Concertations tous azimuts

Le gouvernement se tient à disposition pour une discussion avec Fortis holding, a confirmé le Premier ministre, Herman Van Rompuy.

Dès hier matin, une prise de contact avait par ailleurs eu lieu entre le nouveau conseil d'administration de Fortis holding et les cabinets Modrikamen et Deminor, représentants des actionnaires minoritaires, principaux acteurs des votes négatifs des deux assemblées générales la semaine dernière.

Les trois membres du conseil d'administration de Fortis holding ont ainsi reçu Mishaël Modrikamen et Olivier Bonhivers du cabinet d'avocats Modrikamen et Pierre Nothomb, du cabinet de conseil Deminor. «Nous voulons entendre quelle est leur position», a indiqué la porte-parole de Fortis holding. «L'ambiance était extrêmement positive», a pour sa part glissé un participant à la réunion.

D'autres représentants d'actionnaires seront invités dans les prochains jours, a annoncé la porte-parole. La démarche est à relever: c'est la première fois dans le dossier Fortis que les actionnaires sont ainsi consultés. L'objectif est de pouvoir aboutir à un «oui» lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, à laquelle seront soumis les projets d'avenir de la holding. Avec ou sans BNP Paribas? La question, d'ici là, aura reçu réponse. ■